

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

Amiens, le 29 juin 2023

## DISPOSITIF DE SÉCURITÉ LIÉ AUX VIOLENCES SURVENUES DANS LA NUIT DU 28 AU 29 JUIN

En conséquence des évènements survenus à Amiens dans la nuit du 28 au 29 juin, le préfet de la Somme prend des mesures réglementaires visant à prévenir tout incident et à maintenir l'ordre public par arrêtés en date du 29 juin 2023 :

- L'achat, la distribution et le transport de carburants et d'acide chlorhydrique sont interdits, dans tout récipient transportable, sauf nécessité dûment justifiée, dans l'ensemble du département de la Somme du jeudi 29 juin 2023 20H00 jusqu'au lundi 3 juillet 2023 à 08H00.
- Les détaillants, gérants et exploitants de stations-services, notamment de celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburants, prennent les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.
- La vente, le transport et l'utilisation des artifices de divertissements des groupes F2 à F4 ou C2 à C4, au sens de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2015 relatif à la mise sur le marché des produits explosifs sont interdits sur la voie publique ou en direction de la voie publique dans l'ensemble du département de la Somme du jeudi 29 juin 2023 20H00 jusqu'au lundi 3 juillet 2023 à 08H00.
  - Seules les personnes titulaires d'un certificat de qualification et d'un agrément préfectoral pourront déroger à ces interdictions.
- La captation, l'enregistrement et la transmission d'images au moyen de caméras installées sur des aéronefs sont autorisés du 29 juin au 29 septembre 2023 aux fins d'assurer la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, la régulation des flux de transports, le secours aux personnes.
- Sauf pour les personnes autorisées et habilitées dans l'exercice de leur mission, le port et le transport d'armes de toutes catégories, de munitions, et de tout objet pouvant constituer une arme par destination est interdit sur la commune d'Amiens du jeudi 29 juin 20H00 jusqu'au vendredi 30 juin à 8H00 du matin.

Le préfet de la Somme appelle à l'apaisement et remercie les forces de l'ordre et les services de secours de leur engagement dans la lutte contre les violences.

Service communication et représentation de l'État

Tél: 03 22 97 81 48

Mél: pref-communication@somme.gouv.fr



